



## Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 15 juillet 2020 sous la présidence M. le Maire, Laurent Furst

**Point 1 : Désignation du secrétaire de séance** La conseillère municipale, Valérie Deblock, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

**Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 décembre 2019** Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2019.

**Point 3 : Organisation des commissions municipales - commissions consultatives: commission spéciale "Succession Hutt"** Le Conseil municipal a procédé aux désignations au sein de la commission spéciale "Succession Albert Hutt" : M. Laurent Furst (président), M. Jean Engel (président délégué), Mme Evelyne Dingens, M. Patrick Marchini, M. Christophe Backert, Mme Sylvie Giaconia-Wantz, M. Ali Celepci, Mme Valérie Deblock

**Point 4 : Organisation des commissions municipales - commission légale d'appel d'offres** Le Conseil municipal a procédé à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Titulaires	Suppléants
M. Gilbert Steck	Mme Evelyne Dingens
M. Thierry Peter	Mme Bernadette Piettre
M. Yann-Loïc Deruwez	Mme Amélie Tusha
M. Christian Kopcia	Mme Sylvie Giaconia-Wantz
Mme Catherine Wolff	M. Philippe Heitz

**Point 5 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - Etablissements publics de coopération intercommunale : SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs** Le Conseil municipal a procédé à l'élection des quatre délégués appelés à siéger au sein de l'organe délibérant du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs

Titulaires
M. Laurent Furst
M. Philippe Heitz
M. Jean-Michel Weber
M. Martial Heller

**Point 6 : Désignation des délégués municipaux au sein d'un établissement public communal : Centre Communal d'Action Sociale** Le Conseil municipal a désigné les délégués appelés à siéger auprès du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Molsheim.

Membres élus du CCAS	
Mme Christelle Wagner-Tonner	Adjointe
M. Ali Celepci	Conseiller municipal
Mme Typhaine Ziminski	Conseillère municipale
Mme Evelyne Dingens	Conseillère municipale
Mme Bernadette Piettre	Conseillère municipale
Mme Catherine Wolff	Conseillère municipale
Mme Amélie Tusha	Conseillère municipale
Mme Sylvie Giaconia-Wantz	Conseillère municipale

Huit membres complémentaires seront désignés ultérieurement par le maire au titre notamment des représentants des associations sociales ou caritatives.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 15 juillet 2020 -

**Point 7 : Organisation des commissions municipales – commissions légales : commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH)** Dans les communes de plus de 5 000 habitants, il est créé une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH), composée notamment des représentants de la commune (six personnes), d'usagers (trois personnes) et d'associations (trois personnes). Cette commission est présidée par le Maire. Les six membres représentants de la commune et désignés par le Conseil municipal sont : M. Christian Kopia, M. Thierry Peter, Mme Chantal Jeanpert, Mme Sabrina Risbec, M. Yann-Loïc Deruwez, M. Martial Heller.

**Point 8 : Organisation des Commissions Municipales – Commissions Légales : cooptation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs** Le Conseil Municipal a établi la liste des 32 commissaires pressentis au titre de la Commission Communale des Impôts Directs. La désignation définitive des huit commissaires titulaires et des huit commissaires suppléants sera arrêtée ultérieurement par Monsieur le Directeur des services fiscaux, Monsieur le Maire ou son adjoint délégué assurant de plein droit la présidence de la Commission communale des impôts directs.

**Point 9 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - établissements publics de santé : association "les Amis des Personnes âgées de l'Hôpital Local de Molsheim"** Le Conseil Municipal a désigné M. François Orsat en qualité de délégué du Conseil municipal au sein du conseil de la vie sociale de l'Hôpital local de Molsheim.

**Point 10 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – établissements publics de coopération intercommunale : Syndicat Intercommunal Forestier Mixte de Haslach** Le Conseil Municipal a désigné M. Martial Heller et M. Ali Celepci en qualité de délégués de la Ville de Molsheim auprès du Comité syndical du syndicat mixte de Haslach.

**Point 11 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Société d'Economie Mixte Locale : Société intercommunale de construction de Molsheim-Mutzig et Environs "le Foyer de la Basse-Bruche"** Le Conseil Municipal a désigné M. le Maire, Laurent Furst, en tant qu'administrateur titulaire du Conseil d'administration de la Société intercommunale de construction de Molsheim-Mutzig et environs "Le Foyer de la Basse-Bruche". Mme Christelle Wagner-Tonner a été désignée comme administrateur suppléant.

**Point 12 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – établissements publics à caractère culturel: Fabrique de l'église catholique** Le Conseil municipal a désigné l'adjoint aux affaires culturelles, M. Jean Engel, en tant que délégué de Monsieur le Maire auprès du Conseil de fabrique de l'Eglise catholique de Molsheim.

**Point 13 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – établissements publics communaux et organismes para-municipaux : association "les Bénévoles du Chantier de la Chartreuse"** Le Conseil municipal a désigné l'adjoint à la culture, M. Jean Engel et le conseiller municipal, M. Christophe Backert, en tant que représentants auprès du Comité directeur de l'association des Bénévoles du chantier de la Chartreuse

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 15 juillet 2020 -

**Point 14 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - établissements scolaires : établissements publics locaux d'enseignement du second degré**

L'assemblée délibérante a désigné les représentants titulaires et les représentants suppléants en qualité de délégués du Conseil municipal auprès des conseils d'administration des Etablissements publics locaux d'enseignement de la ville de Molsheim

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Collège Henri Meck	Typhaine Ziminski	Evelyne Dingens
Collège Bugatti	Catherine Wolff	Yann-Loïc Deruwez
Lycée Henri Meck	Christelle Wagner-Tonner	Gilbert Steck
Lycée Louis Marchal	François Orsat	Valérie Deblock
Lycée Camille Schneider	Thierry Peter	Bernadette Piettre

**Point 15 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - établissements publics scolaires : écoles primaires et préélémentaires**

L'assemblée délibérante a désigné les représentants en qualité de délégués titulaires ou suppléants du Conseil municipal auprès des conseils d'école des établissements primaires de la Ville de Molsheim.

Etablissements	Représentants	
Ecole maternelle du Centre	Maxime Lavigne	
Ecole maternelle de la Bruche	Ali Celepci	
Ecole maternelle des Prés	Patrick Marchini	
Ecole élémentaire de la Monnaie	Typhaine Ziminski (titulaire)	Nicolas Hitier (suppléant)
Ecole élémentaire des Tilleuls	Bernadette Piettre (titulaire)	Valérie Deblock (suppléante)

**Point 16 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - établissements publics communaux et organismes para-municipaux : Comité des Fêtes de la ville de Molsheim**

Le Conseil municipal a désigné les adjoints, M. Philippe Heitz et M. Gilbert Steck et les conseillers municipaux, M. Christophe Backert et Mme Bernadette Piettre pour siéger au conseil d'administration du Comité des fêtes.

**Point 17 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs - établissements publics communaux et organismes para-municipaux : Office Municipal des Sports (OMS)**

Le Conseil municipal a désigné les adjoints M. Philippe Heitz et M. Jean Engel, et les conseillers municipaux, Mme Valérie Deblock, M. Jean-Michel Weber, Mme Sabrina Risbec en tant que représentants auprès du Comité directeur de l'Office Municipal des Sports de la Ville de Molsheim.

**Point 18 : Instauration d'une prime exceptionnelle versée aux agents mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19**

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a entraîné une réorganisation subite et profonde de l'activité des services de la collectivité. Dès le début du confinement, la Ville a revu ses procédures afin de maintenir au maximum, au profit des habitants, la continuité des services publics, notamment les plus essentiels. Parallèlement, soucieuse dans cette période de sécuriser la situation de ses agents, la collectivité a opté pour un maintien des rémunérations pour l'ensemble de ses salariés, tout en recourant massivement au télétravail. De nombreux agents ont également été mobilisés à plus ou moins grande fréquence pour assurer des missions en présentiel lorsque la situation le nécessitait. Au regard de l'investissement particulier des agents mobilisés dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA) et qui ont dû s'adapter à un contexte d'organisation du travail contraignant et totalement inédit, le Gouvernement avait annoncé l'instauration d'une prime exceptionnelle afin de reconnaître cet engagement au bénéfice de l'ensemble des concitoyens.

Le Conseil Municipal décide de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime, dont l'enveloppe globale est estimée à 18 000 € environ.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 15 juillet 2020 -

**Point 19 : COVID-19 : décisions globales** : La loi n°2020-546 du 11 mai 2020 a prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de la Covid-19. Plusieurs décrets sont venus réglementer la vie économique et sociale sur cette période. L'article 8 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 a notamment interdit l'accueil du public dans différents établissements, dont les restaurants, les bibliothèques, les établissements d'enseignement. Cette interdiction, initialement prévue jusqu'au 15 avril a été repoussée au 11 mai 2020. Cette interdiction a été abrogée par décret n°2020-545 du 11 mai 2020. Cependant reste en vigueur jusqu'à la date d'urgence sanitaire fixée par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020, la mise en œuvre de gestes barrières et de mesures visant à réduire la propagation du virus.

Ces différentes mesures ont impacté certains services publics de la Ville pour lesquels les usagers sont facturés, ainsi que la gestion du domaine public et privé communal.

- les services de l'Ecole Municipale de Musique Danse et Dessin  
L'école a fermé ses portes le 30 juin 2020. La facturation a été faite aux usagers de la structure jusqu'au 15 mars, elle n'a pas été faite pour le 3e trimestre (1<sup>er</sup> avril au 30 juin). La perte de recettes pour la Ville, en raison de la crise sanitaire est de 19.754,86 € au mois de mars, et de 51.541,55 € sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin.
- le loyer du restaurant de La Metzsig  
La Metzsig, bâtiment communal, comporte un local commercial dans lequel est exploité le restaurant de La Metzsig. Un bail commercial a été signé entre la Ville et un locataire "Metzsig 1525". Compte tenu des règles sanitaires en vigueur, les restaurants n'ont pu accueillir du public jusqu'au 11 mai 2020. La réouverture a été possible à partir de cette date sous réserve de respect des règles strictes limitant le nombre de clients susceptibles d'être accueillis. Le loyer perçu par la Ville pour la location des murs de ce commerce est de 2 085,79 € HT par mois. Il est proposé d'accompagner la reprise de cette activité qui a été fermée totalement, en renonçant à percevoir les loyers des mois d'avril à juin inclus, ce qui représente une somme de 6 257,37 € HT.
- la redevance pour les terrasses et autres occupations du domaine public communal  
Le montant de l'ensemble des droits concernant les terrasses et autres occupations du domaine public représente en 2020 une somme totale de 3 943,41 €. Les mesures de distanciation sociale restent imposées aux bénéficiaires de ces occupations du domaine public, entraînant la réduction de la clientèle accueillie sur une même surface de terrasse. A ce titre, pour accompagner la reprise de ces activités qui participent à la dynamique commerciale de Molsheim, la Ville renonce à percevoir ces droits au titre de l'année 2020.

**Point 20 : 1200 ans d'histoire de Molsheim - Mapping - demande de subvention LEADER**

La Ville de Molsheim fête en 2020 deux dates particulières, la première mention du nom de Molsheim il y a 1200 ans, et le 800<sup>e</sup> anniversaire de la charte octroyant à Molsheim le statut de Ville. Au regard de son histoire particulièrement riche, la célébration de ces deux prestigieux anniversaires est l'occasion de créer un spectacle son et lumière retraçant les 1200 années d'histoire de la Ville.

Un appel d'offres a été lancé le 21 janvier 2020 pour attribuer cette opération à un prestataire qualifié. Compte tenu du coût élevé de cette prestation, et du caractère unique de ce type d'opération à l'échelle de notre territoire, une demande de financement au titre des crédits LEADER a été introduite auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) en charge de la gestion déléguée des crédits européens. Le 24 février 2020 le comité du PETR a réservé un accueil favorable au projet, accueil permettant de solliciter un financement au titre du programme LEADER. Le financement maximal susceptible d'être perçu à ce titre est de 50 000 €.

Le Conseil Municipal valide l'ensemble du projet du spectacle son et lumière *Molsheim, 1200 ans d'histoire* dont le coût est arrêté à 109 860 € TTC (91 550 € HT) au profit de l'entreprise COSMO AV.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 15 juillet 2020 -

- |  |   |
|--|---|
| <b>Point 21 : Merck - convention de participation financière à l'aménagement de la route Industrielle de la Hardt</b>                          | <p>Par l'intermédiaire de son entité molshémienne Millipore SAS, Merck a saisi la Ville de Molsheim d'un projet de réaménagement de sa desserte, et de construction d'un parking privatif en silo ayant pour effet de modifier les flux de circulation de son site industriel. Ce projet d'aménagement requiert la création d'un tourne-à-gauche sur la voirie communale, ayant pour objet exclusif la desserte des entrées et de la sortie du site industriel de Millipore SAS. Une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère agricole, commercial, artisanal ou industriel, notamment relative aux communications électroniques, qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels.</p> <p>Le Conseil Municipal décide de mettre en place cette participation pour équipements publics exceptionnels (PEPE) pour le financement des travaux de création d'un tourne-à-gauche nécessaires à la desserte du site Millipore SAS. Il fixe aussi la participation de l'entreprise pour la réalisation des équipements publics exceptionnels à 30 % du coût global hors taxe de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux), dans la limite d'un montant plafond de 100 000 €.</p> |
| <b>Point 22 : Budget principal - Modification du tableau des effectifs</b>   | <p>Le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs. Ce dernier fournit la situation du personnel communal en termes de créations et de transformations des emplois permanents.</p>   |
| <b>Point 23 : Attribution d'une subvention à l'association des Namis de la Nalsace 2020</b>  | <p>L'assemblée délibérante décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association les Namis de la Nalsace dans le cadre de l'organisation d'une fête médiévale qui se tiendra le samedi 15 août 2020.</p>   |
| <b>Point 24 : Subvention au club Entente Sportive Molsheim Ernolsheim - saison 2020/2021 - section sport-études football - actions du club</b> | <p>Lors de la rentrée scolaire 2007/2008, une section sport-études football a été créée au collège Rembrandt Bugatti, en partenariat avec "l'Entente Sportive Molsheim-Ernolsheim". Pour faire face aux dépenses d'enseignement liées à la section sport-études football, l'assemblée délibérante a décidé d'accorder une subvention de fonctionnement de 4 000 € au titre de l'année scolaire 2020-2021.</p> <p>Parallèlement, il a également été décidé d'attribuer une seconde subvention de 30 000 € à l'ESME destinée au fonctionnement du site et aux activités qui en découlent (encadrement et accompagnement pédagogique).</p>   |
| <b>Point 25 : Subvention à l'association "SOS aide aux habitants" - exercice 2020</b>  | <p>SOS aide aux habitants est une association agréée par le Ministère de la Justice, dont le but est d'améliorer la prise en charge de toute victime d'infraction pénale (violence intrafamiliale, atteinte à la personne, aux biens...) et de favoriser la connaissance de leurs droits. Elle est également habilitée pour l'évaluation des situations des femmes en très grand danger.</p> <p>Afin de soutenir ces actions de médiation, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 2 100 € à l'association SOS Aide aux habitants au titre de l'année 2020.</p>   |
| <b>Point 26 : Passion Photo Molsheim - subvention exceptionnelle pour une exposition extraordinaire 10<sup>e</sup> anniversaire</b>            | <p>Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Passion Photo Molsheim qui va fêter ses 10 ans et organisera à ce titre une exposition extraordinaire à l'occasion de cet anniversaire.</p>   |
| <b>Point 27 : Attribution d'une subvention à l'association des Amis de l'Orgue Silbermann de Molsheim - exercice 2020</b>                      | <p>Les Amis de l'Orgue Silbermann de Molsheim contribuent à développer les animations culturelles de Molsheim. Afin de soutenir ces activités, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 700 € à cette association au titre de l'année 2020.</p>  |

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 15 juillet 2020 -

**Point 28 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement au Centre Apicole de Molsheim** Le Centre Apicole de Molsheim, pour se mettre en conformité avec la législation européenne souhaite acquérir un poste de fonte en cire pour un montant de 2 365 €. Le Conseil Municipal accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle de 709,50 € au Centre Apicole de Molsheim au titre de sa participation à l'équipement des locaux.

**Point 29 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation des classes transplantées à Quieux** Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 3 575 € à l'école de la Monnaie. Cette subvention contribue au financement de classes transplantées qui se dérouleront à Quieux du 16 au 20 novembre 2020 et qui concerneront 55 élèves..

**Point 30 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation d'un projet d'école "re-créations"** En janvier, l'école élémentaire de la Monnaie a sollicité une participation financière de la ville de Molsheim dans le cadre d'un projet Ecole "Re-création" sous la direction artistique de M. Delamotte-legrand. L'enjeu est d'améliorer le climat scolaire et créer des espaces de vie et d'activités. Favorable à ce projet, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'école élémentaire de la Monnaie, subvention qui sera versée à l'Association USEP la Monnaie

**Point 31 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation de séances d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg** Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 1400 € à l'école de la Monnaie pour l'organisation de séances d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg. Ces séances se dérouleront du 21 au 25 septembre 2020 pour deux classes de CP et CP/CE1 et du 12 au 16 octobre pour 2 classes de CE 1.

**Point 32 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation de séances d'initiation et de découverte des arts du cirque à Molsheim** Sur la base de ces mêmes critères, il a été décidé de verser une participation de 1 400 € à l'école de la Monnaie. Cette subvention contribue au financement, pour quatre classes, de séances d'initiation et de découverte des arts du cirque qui se tiendront à Molsheim du 15 au 16 octobre et du 23 au 27 novembre 2020.

***Prochaine séance du Conseil municipal (sous réserve de modification) :  
mardi 13 octobre 2020 à 20 h  
Lieu à définir***